



## **MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL**

---

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

---

### **Formulaires :**

- [Formulaire M2](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

### **Documents pour la société :**

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale
- 2 exemplaires des statuts mis à jour certifiés conformes

### **Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :**

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 108 €
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce : 76,01 €